



Le Diplôme D'Instructeur Fédéral F.F.S.T. -VAE et ÉQUIVALENCE-

mise à jour le 22/02/2021

DESCRIPTION

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la F.F.S.T / C.F.J.J.B.

PRÉCISIONS

Étant la formation des professeurs un sujet qui nous tient beaucoup à cœur, la CFJJB et la Commission Technique et de Formation ont mis à point des nouveautés afin d'homogénéiser et moderniser le niveau d'enseignement de notre discipline.

DOSSIER

Pour la VAE et l'Équivalence, le candidat devra adresser sa candidature à la FFST (voir modalités d'inscription sur le site internet de la FFST : www.ffst-multisports.com ou sur un lien vers les modalités que vous pouvez créer)

Le dossier d'inscription doit être envoyé impérativement à :

*Fédération Française du Sport Travailleur
51, rue de la Gare
78370 Plaisir
Email: f-f-s-t@orange.fr*

CONDITIONS

Ayants droit à la VAE

- Adresser le dossier d'inscription complet à la FFST
- Être minimum ceinture marron
- Être âgé d'au moins 40 ans révolus
- Formation en ligne « Formation cadres CFJJB » disponible à partir du mois de mars 2021 (frais de gestion du dossier : 50 euros par carte bancaire)
- Attestation d'avoir effectué un minimum de 324 heures d'enseignement (cela correspond à 3h de cours par semaine pendant 3 ans, vacances exclues)

Ayants droit à l'EQUIVALENCE

- Adresser le dossier d'inscription complet à la FFST
- Être minimum ceinture marron
- Formation en ligne « Formation cadres CFJJB » disponible à partir du mois de mars 2021 (frais de gestion du dossier : 50 euros par carte bancaire)

INFORMATIONS

La FFST a le droit de décider également une évaluation physique du candidat par le biais d'un jury formé par de commissaires FFST ainsi que de la discipline.